

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 462**22 mars 2002****SOMMAIRE**

Aerospace Services S.A., Luxembourg	22162	Fipoluc S.A., Luxembourg	22169
Aerospace Services S.A., Luxembourg	22162	Fipoluc S.A., Luxembourg	22169
Aerospace Services S.A., Luxembourg	22162	Fipoluc S.A., Luxembourg	22169
Arcoop, S.à r.l., Luxembourg	22168	Fipoluc S.A., Luxembourg	22170
Austria Capital Holding S.A., Luxembourg	22156	Fipoluc S.A., Luxembourg	22170
Belu Capital S.A., Luxembourg	22165	Fipoluc S.A., Luxembourg	22170
BRE Tour (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg ...	22146	Fipoluc S.A., Luxembourg	22170
BRE Tour (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg ...	22146	Formation, Analyses et Recherches S.A., Luxem-	
Broadcast Sverige TV5 S.A., Luxembourg	22150	bourg	22131
Broadcast Sverige TV5 S.A., Luxembourg	22150	G.E.I.M.A.S. Finance S.A., Luxembourg	22158
Broadcast Sverige TV5 S.A., Luxembourg	22150	Gestion et Conseil S.A., Luxembourg	22164
Broadcast Sverige TV5 S.A., Luxembourg	22150	Gestion et Conseil S.A., Luxembourg	22164
Broadcast Sverige TV5 S.A., Luxembourg	22150	Global Group Financial Services S.A., Luxem-	
C.L.I.C., Compagnie Luxembourgeoise d'In-		bourg	22173
vestissements Commerciaux S.A., Luxem-		Globavia S.A., Luxembourg	22161
bourg	22130	Globavia S.A., Luxembourg	22161
Capitol Group S.A., Luxembourg	22151	Goodyear Luxembourg Tires S.A., Colmar-Berg .	22131
Cep d'Or S.A., Greiveldange	22145	Guarida S.A.H., Luxembourg	22172
Corallia S.A., Luxembourg	22172	Hakon S.A., Luxembourg	22137
CTNet, S.à r.l., Luxembourg	22143	Hakon S.A., Luxembourg	22137
D.V. S.A., Luxembourg	22155	Hakon S.A., Luxembourg	22137
Designer Holding S.A., Luxembourg	22151	Hakon S.A., Luxembourg	22137
E.P. Europe Participations S.A., Luxembourg ...	22166	Heverdi S.A., Luxembourg	22167
East Partners S.A.H., Luxembourg	22171	Heverdi S.A., Luxembourg	22167
Eatwell Holdings S.A., Luxembourg	22155	(The) Hill, S.à r.l., Luxembourg	22174
EBS Broadcasting S.A., Luxembourg	22145	Holding Immobilière Nouvelle S.A., Luxembourg	22151
EBS Broadcasting S.A., Luxembourg	22145	I.E.D.I. S.A., Luxembourg	22160
EBS Broadcasting S.A., Luxembourg	22145	I.Sow S.A., Luxembourg	22132
EBS Broadcasting S.A., Luxembourg	22146	Icara, S.à r.l., Remich	22144
EBS Broadcasting S.A., Luxembourg	22146	Icara, S.à r.l., Remich	22144
Entreprise de Peinture Zorn, Luxembourg, S.à r.l.,		Imexal, S.à r.l., Luxembourg	22168
Esch-sur-Alzette	22136	Indushold S.A.H., Luxembourg	22173
Eracolus Investments S.A., Luxembourg	22147	International Sales Consult S.A., Luxembourg ...	22167
Escalade S.A., Luxembourg	22144	Inveslux, S.à r.l., Luxembourg	22162
Factors International Holding S.A., Luxembourg .	22168	Inveslux, S.à r.l., Luxembourg	22162
Feskens Holding Luxembourg S.A., Luxembourg .	22163	Jeroma Finance Company S.A., Luxembourg ...	22163
Feskens Holding Luxembourg S.A., Luxembourg .	22163	Konya S.A.H., Luxembourg	22155
FG Associés S.A., Luxembourg	22158	Lar Investissements S.A., Luxembourg	22171
FG Associés S.A., Luxembourg	22158	Lepuy S.A., Luxembourg	22133
Fipoluc S.A., Luxembourg	22169	Motor Oil Holding S.A., Luxembourg	22151

Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg	22160	S.W.D. S.A., Luxembourg	22155
Mumiah Holding S.A., Luxembourg	22136	Safety Components International, S.à r.l., Luxembourg	22154
Napoli Calcio S.A., Luxembourg	22171	Safety Components International, S.à r.l., Luxembourg	22154
Nergia S.A., Luxembourg	22172	Safety Components International, S.à r.l., Luxembourg	22154
OD Investments S.A., Luxembourg	22150	Safety Components International, S.à r.l., Luxembourg	22154
Palidoro S.A.H., Luxembourg	22174	Short Capital S.A., Luxembourg	22165
Panel Capital S.A.H., Luxembourg	22165	Siskin S.A., Luxembourg	22132
Pascatelo S.A.H., Luxembourg	22174	Solupro S.A.H., Luxembourg	22164
Pinto Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	22149	Tipilux S.A., Luxembourg	22165
Pinto Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	22149	Toniek S.A.H., Luxembourg	22130
Private Holdings of Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	22159	Unicorn Investment Sicav, Luxembourg	22131
Private Holdings of Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	22160	Unicorn Investment Sicav, Luxembourg	22131
Quark Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	22161	Union & Will Holding S.A., Luxembourg	22136
Quinto S.A.H., Luxembourg	22173	Universal Corporation Holding S.A., Luxembourg	22136
RG Capital Growth Funds, Sicav, Luxembourg	22132	Vigoris Holding S.A., Luxembourg	22152
RG Capital Growth Funds, Sicav, Luxembourg	22132	Welz Finance S.A., Luxembourg	22137
Richardson Investments (Roermond), S.à r.l., Luxembourg	22138	(Anne) Wery Editions Ressources, S.à r.l., Luxembourg	22173
Ruala Invest S.A., Luxembourg	22133	X-Treme Services Provider S.A., Luxembourg	22172

TONIEK, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.164.

—

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79636/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

**C.L.I.C., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS COMMERCIAUX,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 57.619.

—

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Edmond Ries expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79640/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

UNICORN INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.012.

Le bilan au 31 août 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol.14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

(79528/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

UNICORN INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.012.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2001

En date du 15 novembre 2001, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 août 2001.
- de ratifier la cooptation de M. Roland Dillien en remplacement de M. Thierry Logier démissionnaire.
- d'élire M. Roland Dillien en qualité d'administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002
- de renouveler les mandats de M. Antoine Gilson de Rouvieux et M. Robert Marquardt en qualité d'administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002.
- de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79529/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

GOODYEAR LUXEMBOURG TIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R. C. Luxembourg B 71.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 décembre 2001.

E. Schroeder
Notaire

(79491/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FORMATION, ANALYSES ET RECHERCHES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 63.528.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 26 novembre 2001 que, sur base de l'article 1 des statuts, il a été décidé de transférer le siège social:

du 1, Siggy Vu Lëtzebuerg à Luxembourg-Ville
au

24, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg-Ville

Pour extrait sincère et conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79536/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

RG CAPITAL GROWTH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 58.959.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

(79534/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

RG CAPITAL GROWTH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 58.959.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2001

En date du 29 novembre 2001, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2001.
- de ratifier la cooptation intervenue le 31 mai 2001, de M. S.F.A. Richter en qualité de nouvel administrateur de la sicav en remplacement de M. G. Hardy démissionnaire.
- de renouveler les mandats de Mme Edith J. Siermann, M. Winfried Kilp, M. Stefan Richter, M. Michael Strating et de M. Jacques Bonnier en qualité d'administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002.
- d'autoriser le Conseil d'Administration de convertir en Euro tout montant exprimé en francs luxembourgeois dans les statuts.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79535/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

I.SOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.980.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour I.SOW S.A.

Signature

(79542/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

SISKIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 73.722.

Extrait de la résolution du conseil d'administration en date du 23 novembre 2001

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société, du 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79548/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

LEPUY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.609.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour *LEPUY S.A.*

Signature

(79543/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

RUALA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- STARGLADE INVESTMENTS LTD, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à Finsgate 5-7 Cranwood Street, Londres EC1V 9EE;

2.- MAJENTEL S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1 et sub 2 sont toutes deux ici représentées par:

Madame Christel Ripplinger, juriste, demeurant à Rodemack (France),

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg, le 15 novembre 2001.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée RUALA INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 14 mars de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mars 2002.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

La société STARGLADE INVESTMENTS LTD, prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
La société MAJENTEL S.A., prédésignée, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Pro fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le capital social souscrit à hauteur de trente et un mille euros (31.000,- EUR) équivaut à la somme d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- BRYCE INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
- 2.- KEVIN MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
- 3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société LUXOR AUDIT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Ripplinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2001, vol. 863, fol. 67, case 9. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 décembre 2001.

J.-J. Wagner

Notaire

(79481/239/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

MUMIAH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.254.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 560, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour MUMIAH HOLDING S.A.

Signature

(79544/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

UNION & WILL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.266.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 560, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour UNION & WILL HOLDING S.A.

Signature

(79545/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

UNIVERSAL CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.267.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 560, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour UNIVERSAL CORPORATION HOLDING S.A.

Signature

(79546/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

ENTREPRISE DE PEINTURE ZORN, LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Bausch.

R. C. Luxembourg B 14.222.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Lucien-Jean-Mathias Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 1976, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 267 du 29 novembre 1976; acte modificatif reçu par Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 décembre 1989, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 30 du 29 janvier 1991.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

ENTREPRISE DE PEINTURE ZORN, LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(79623/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

HAKON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.838.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour HAKON S.A.

Signature

(79537/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

HAKON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.838.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour HAKON S.A.

Signature

(79538/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

HAKON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.838.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour HAKON S.A.

Signature

(79539/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

HAKON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.838.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour HAKON S.A.

Signature

(79540/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

WELZ FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.281.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour WELZ FINANCE S.A.

Signature

(79547/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

—
STATUTES

In the year two thousand and one, on the fourteenth day of November.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mr Carl Alexander Richardson, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ,

here represented by Mr Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on November 12th, 2001.

2) Mr Martyn Ford Richardson, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ,

here represented by Mr Olivier Peters, prenamed, by virtue of a proxy, given on November 12th, 2001.

3) Mr Lee Scott Richardson, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ,

here represented by Mr Olivier Peters, prenamed, by virtue of a proxy, given on November 13th, 2001.

4) Mr Simon Andrew Megginson Corner, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ,

here represented by Mr Olivier Peters, prenamed, by virtue of a proxy, given on November 13th, 2001.

The said proxies, initialled in various ways by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which the prenamed parties declare to organize among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office**Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the Shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter «the Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.**Art. 4.** The Company will assume the name of RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND), S.à r.l.**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.**B. Share Capital - Shares****Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. Shares to be subscribed shall be offered on a pre-emptive basis to the existing partners in proportion to the capital represented by their shares.**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting provided that no meeting of the managers shall be held outside the Grand Duchy of Luxembourg and any decision reached or resolution passed by the board of managers at any meeting held outside of the Grand Duchy of Luxembourg shall be invalid and of no effect. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for aboard meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

In exceptional circumstances, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that at least a majority of the managers so present or represented are located in the Grand Duchy of Luxembourg at the time and that no managers are participating in any such meeting by way of conference-call or similar means of communication from a location in the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager, or in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of April and ends on the thirty-first of March.

Art. 22. Each year on the thirty-first of March, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- 1) 125 (one hundred twenty-five) shares by Mr Carl Alexander Richardson, prenamed.
- 2) 125 (one hundred twenty-five) shares by Mr Martyn Ford Richardson, prenamed.
- 3) 125 (one hundred twenty-five) shares by Mr Lee Scott Richardson, prenamed.
- 4) 125 (one hundred twenty-five) shares by Mr Simon Andrew Megginson Corner, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2002.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately fifty thousand Luxembourg francs.

General Meeting of Partners

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - a) Mr Carl Alexander Richardson, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ;
 - b) Mr Martyn Ford Richardson, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ;
 - c) Mr Lee Scott Richardson, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ;
 - d) Mr Simon Andrew Megginson Corner, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et un, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Carl Alexander Richardson, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, Royaume-Uni, B69 3DZ,
ici représenté par Monsieur Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 novembre 2001.
- 2) Monsieur Martyn Ford Richardson, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, Royaume-Uni, B69 3DZ,
ici représenté par M. Olivier Peters, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 novembre 2001.

3) Monsieur Lee Scott Richardson, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, Royaume-Uni, B69 3DZ,

ici représenté par M. Olivier Peters, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2001.

4) Monsieur Simon Andrew Megginson Corner, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, Royaume-Uni, B69 3DZ,

ici représenté par M. Olivier Peters, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2001.

Les procurations signées ne varient par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation étant entendu qu'aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue en dehors du Grand-Duché de Luxembourg et que toute décision ou résolution passées par le conseil de gérance à toute réunion en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ne sera pas valable et sera sans effet. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans des circonstances exceptionnelles, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres pourvu qu'au moins la majorité des gérants ainsi présents ou représentés se trouvent au Grand-Duché de Luxembourg à ce moment et qu'aucun gérant ne participe à cette réunion par le biais d'une conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) 125 (cent vingt-cinq) parts sociales par Monsieur Carl Alexander Richardson, prénommé.
- 2) 125 (cent vingt-cinq) parts sociales par Monsieur Martyn Ford Richardson, prénommé.
- 3) 125 (cent vingt-cinq) parts sociales par Monsieur Lee Scott Richardson, prénommé.
- 4) 125 (cent vingt-cinq) parts sociales par Monsieur Simon Andrew Megginson Corner, prénommé.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2002.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la Société:

a) Monsieur Carl Alexander Richardson, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, Royaume-Uni, B69 3DZ;

b) Monsieur Martyn Ford Richardson, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, Royaume-Uni, B69 3DZ;

c) Monsieur Lee Scott Richardson, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, Royaume-Uni, B69 3DZ;

d) Monsieur Simon Andrew Megginson Corner, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, Royaume-Uni, B69 3DZ.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Peters, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2001, vol. 863, fol. 57, case 1. – Reçu 5.043 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 décembre 2001.

J.-J. Wagner

Notaire

(79482/239/352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

CTNET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 74.553.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 19 novembre 2001 que:

Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol.562, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79549/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

ICARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5517 Remich, 53, rue de la Cité.
R. C. Luxembourg B 13.834.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(79557/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

ICARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5517 Remich, 53, rue de la Cité.
R. C. Luxembourg B 13.834.

Décision de conversion du capital social en euros

En date du 8 décembre 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros, les associés de la société ICARA, S.à r.l. réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital social.
2. Le capital social de 500.000,- LUF est converti en 12.394,68 EUR, au cours de 40,3399 LUF=1 EUR.
3. Le capital social converti actuel est augmenté à concurrence de 105,32 EUR pour le porter de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation des bénéfices reportés à concurrence de 4.249,- LUF sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de 25,- EUR par part est adoptée.
5. Les 500 parts sociales existantes d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune sont échangées contre 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article 5 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur Johny Vesque, préqualifié, quatre cent quatre-vingts parts sociales	480
2. Madame Renée Vesque-Pauly, préqualifiée, vingt parts sociales	<u>20</u>
Total: cinq cents parts sociales.	500

Les parts sociales sont entièrement libérées. »

7. Toutes les décisions prises ci-avant prendront effet le 1^{er} janvier 2002.

Remich, le 22 novembre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour ICARA, S.à r.l.

J.M. Vesque

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79559/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

**ESCALADE S.A., Société Anonyme,
(anc. ESCALADE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.020.

Le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

H. de Graaf

Administrateur

(79599/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

CEP D'OR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5429 Greiveldange, 15, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 51.253.

Décision de conversion du capital social en euros

En date du 22 novembre 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros, les actionnaires de la société CEP D'OR S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'Euro est adopté comme monnaie d'expression du capital social.
2. le capital social de 10.000.000,- LUF est converti en 247.893,53 EUR, au cours de 40,3399 LUF=1 EUR.
3. Le capital social converti actuel est augmenté à concurrence de 106,47 EUR, pour le porter de 247.893,53 EUR, à 248.000,- EUR par prélèvement sur la réserve libre de 4.295,- LUF, sans émission d'actions nouvelles.
4. Une valeur nominale de 248,- EUR par action est adoptée.
5. Les 1.000 actions existantes d'une valeur nominale de 10.000,- LUF chacune sont échangées contre 1.000 actions d'une valeur nominale de 248,- EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article 3 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions de deux cent quarante-huit Euros (248,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

7. Toutes les décisions prises ci-avant prendront effet le 1^{er} janvier 2002.

Greiveldange, le 22 novembre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour CEP D'OR S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79560/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

**EBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN BROADCASTING SYSTEM S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 27, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(79566/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

**EBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN BROADCASTING SYSTEM S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 27, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(79567/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

**EBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN BROADCASTING SYSTEM S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 27, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(79568/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

**EBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN BROADCASTING SYSTEM S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 27, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(79569/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

**EBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN BROADCASTING SYSTEM S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.309.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social le 4 décembre 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle:

Qu'il est donné décharge de leur mandat aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour les années 1997, 1998, 1999 et 2000,

Que sont nommés administrateurs:

- M. Erik Tanner Moe, administrateur de sociétés, demeurant au 228 Haverstock Hill, Flat 1, Londres, NW3 2AE, Angleterre, Royaume-Uni;

- M. Juergen von Scherwin, administrateur de sociétés, demeurant à Portia str. 11, 81545 Munich, Allemagne;

- M. Klaus Frederiksen, administrateur de sociétés, demeurant au 4 Woodthorpe Road, London, SW15 6UQ, Angleterre, Royaume-Uni;

Qu'est nommée commissaire aux comptes de la société:

- ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes finiront lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année 2001.

Que le conseil d'administration est autorisé à changer la devise du capital des francs luxembourgeois en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Pour EBS BROADCASTING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79570/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

BRE TOUR (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 85.012.150,-.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.273.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Signature.

(79622/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

BRE TOUR (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 85.012.150,-.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.273.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Signature.

(79621/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

ERACOLUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) INTER PORTFOLIO S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Road Town,

ici représentée par Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 22 novembre 2001.

2) TYRON FINANCIAL S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Road Town,

ici représentée par Monsieur Alain Noullet, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ERACOLUS INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois millions six cent mille US Dollars (3.600.000,- USD) représenté par trois mille six cents (3.600) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (1.000,- USD) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Titre II. Administration, Surveillance**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

Toutefois, les premiers administrateurs-délégués peuvent être nommés par l'assemblée générale.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième lundi du mois d'avril à onze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) INTER PORTFOLIO S.A., prénommée, trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.599
2) TYRON FINANCIAL S.A., prénommée, une action	1
Total: trois mille six cents actions	<u>3.600</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois millions six cent mille US Dollars (3.600.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution approximativement à la somme de 1.800.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3) Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer.

- Monsieur Roger Caurla, Maître en droit, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs.

- Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, demeurant à L-4463 Soleuvre, 82, rue Prince Jean.

4) Est nommée commissaire aux comptes:

- HIFIN S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

5) Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille six.

6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, l'assemblée autorise le conseil d'administration à confier la gestion journalière de la société à un administrateur-délégué qu'il choisira parmi ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Noullet, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 65, case 1. – Reçu 1.651.957 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

F. Baden.

(79726/200/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

PINTO HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 54.796.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 27, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(79571/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

PINTO HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 54.796.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a lieu le 30 novembre 2001 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;

- l'assemblée a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000 comme suit:

Résultats reportés au 31 décembre 2000	LUF	2.690.971
Résultat de l'exercice 2000	LUF	- 228.428
Solde à reporter	LUF	2.462.543

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Guy Harles,

Monsieur Claude Kremer,

Monsieur Claude Niedner,

ainsi qu'au commissaire aux comptes, Monsieur François Lentz,

pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Guy Harles,

Monsieur Claude Kremer,

Monsieur Claude Niedner,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur François Lentz, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour PINTO HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79572/250/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

OD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.322.

Il résulte d'un courrier daté du 19 octobre 2001 que M. David Cohen Corval a démissionné de son mandat d'administrateur de la société OD INVESTMENTS S.A. avec effet immédiat.

J. Mayor
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79573/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

BROADCAST SVERIGE TV5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.988.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(79561/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

BROADCAST SVERIGE TV5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.988.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(79562/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

BROADCAST SVERIGE TV5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.988.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(79563/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

BROADCAST SVERIGE TV5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.988.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(79564/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

**BROADCAST SVERIGE TV5 S.A., Société Anonyme,
(anc. MUNSTER COMMERCIALS S.A.)**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.988.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social le 4 décembre 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle:

Qu'il est donné décharge de leur mandat aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour les années 1997, 1998, 1999 et 2000;

Que sont nommés administrateurs:

- M. Erik Tanner Moe, administrateur de sociétés, demeurant au 228 Haverstock Hill, Flat 1, Londres, NW3 2AE, Angleterre, Royaume-Uni;
- M. Juergen von Scherwin, administrateur de sociétés, demeurant à Portia str. 11, 81545 Munich, Allemagne;
- M. Klaus Frederiksen, administrateur de sociétés, demeurant au 4 Woodthorpe Road, London, SW15 6UQ, Angleterre, Royaume-Uni;

Qu'est nommée commissaire aux comptes de la société:

- ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes finiront lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année 2001.

Que le conseil d'administration est autorisé à changer la devise du capital en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Pour BROADCAST SVERIGE TV5 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79565/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

CAPITOL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour la société

Signature

(79574/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

DESIGNER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour la société

Signature

(79575/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.507.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

Signature.

(79579/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

MOTOR OIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 36.216.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(79595/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

VIGORIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CALBURY HOLDING INC., ayant son siège social à Panama, 53rd Street, Urbanizacion Obarrio Torre Swiss Bank, ici représentée par Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Panama, le 19 novembre 2001, laquelle restera annexée aux présentes.

2. Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en nom propre.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de VIGORIS HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit dans la Commune de Luxembourg à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille deux.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 11 heures en l'an deux mille trois.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) CALBURY HOLDING INC., prénommée, trois cent neuf actions	309 actions
2) Monsieur Pierre Schill, prénommé, une action.	1 action
Total: trois cent dix actions.	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 60.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Denise Vervaeet, employée privée, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
 - Madame Joëlle Lietz, employée privée, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
 - Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.
- 5) Le siège social est fixé à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 65, case 9. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

F. Baden.

(79728/200/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

SAFETY COMPONENTS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 71.438.

Le bilan au 25 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 95, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAFETY COMPONENTS INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

(79577/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

SAFETY COMPONENTS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 71.438.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 95, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAFETY COMPONENTS INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

(79576/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

SAFETY COMPONENTS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 71.438.

Extraordinary general meeting of the shareholder of the Luxembourg company by the name of SAFETY COMPONENTS INTERNATIONAL, S.à r.l. (hereinafter the «Company»), with its registered office in Luxembourg, held in Luxembourg on November 20, 2001.

The meeting of the shareholders is presided by Mr Eleonora J.M. Broman

The chairman designates as secretary Mr Gé van der Fits

The meeting of the shareholders designates as scrutineer Ms Antoinette Otto

The shareholders represented at the meeting by proxies in writing and the number of shares held by the shareholders have been mentioned on an attendance list signed by the proxy holder of the shareholders represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The Chairman declares the following:

Pursuant to the above mentioned list, five hundred (500) shares par value of twenty-five Euro (25,-) each, representing the entire share capital of the Company of twelve thousand and five hundred Euro (12.500,-), are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

That the agenda of the present extraordinary meeting is as follows:

Agenda:

1. To accept the resignation of Mr Grahame Edward Hannah as Manager of the Company and give him full discharge, with effect November 30, 2000;

2. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The above has been considered correct by the meeting of the shareholders.

Thereafter the meeting of the shareholders has considered itself as validly formed and after deliberation has unani- mously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting of the shareholders accepts the resignation of Mr Grahame Edward Hannah as Manager of the Company and gives him full discharge, with effect November 30, 2000;

There being no further business on the agenda, the chairman thereupon closes the meeting.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on the 20th day of November, 2001.

Attendance List

Shareholder	Number of shares	Value in CAD	Signatures
ASCI HOLDINGS UK «DE» INC.	500	12.500	
Total	500	12.500	

Signature / Signature / Signature
 Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79578/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

D.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 74.682.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

Signature.

(79580/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

EATWELL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 65.890.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

Signature.

(79581/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

S.W.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 57.250.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Signature.

(79582/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

KONYA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
 R. C. Luxembourg B 36.783.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Edmond Ries, expert comptable, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Edmond Ries expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79629/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

AUSTRIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le trente novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Rodolphe Hottinger, banquier, demeurant à CH-1246 Corsier, 2, route de Veigy, ici représenté par Monsieur Christian Cadé, directeur, demeurant à Bridel, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 26 novembre 2001.

2. Monsieur Frédéric Hottinger, banquier, demeurant à CH-6343 Rotkreuz, ZG, 2, Freudenberg, ici représenté par Monsieur Christian Cadé, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 26 novembre 2001.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AUSTRIA CAPITAL HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième jeudi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Rodolphe Hottinger, prénommé, cinq cents actions	500
2. Monsieur Frédéric Hottinger, prénommé, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de 90.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Rodolphe Hottinger, banquier, demeurant à CH-1246 Corsier, 2, route de Veigy,
 - Monsieur Frédéric Hottinger, banquier, demeurant à CH-6343 Rotkreuz, ZG, 2, Freudenberg,
 - Monsieur Christian Cadé, directeur, demeurant à L-8151 Bridel, 25, rue de Schoenfels.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à Pétange.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille sept.
- 5) Le siège social est fixé à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cadé, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 73, case 7. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

F. Baden.

(79729/200/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

FG ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 57.648.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2001

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, de Monsieur René Faltz, avocat-avoué, demeurant 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg et de Monsieur Frédéric Guinot, directeur, demeurant 6, rue Jasmin, 16^{ème} arrondissement, Paris, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'Assemblée décide de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social actuellement exprimé en LUF.

L'Assemblée décide d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social de 5.055,54 EUR pour le porter de 594.944,46 EUR à 600.000,- EUR par incorporation d'une partie des résultats reportés de 14.878.440,- LUF équivalent à 368.826,89 EUR.

L'Assemblée décide de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, la valeur nominale des actions.

L'Assemblée décide d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR), représenté par huit mille actions (8.000) sans valeur nominale de classe «A», huit mille actions (8.000) sans valeur nominale de classe «B» et huit mille actions (8.000) sans valeur nominale de classe «C».

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79584/595/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FG ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 57.648.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(79596/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

G.E.I.M.A.S. FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.501.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(79620/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

PRIVATE HOLDINGS OF INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.358.

L'an deux mille un, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

elle-même représentée par Monsieur Lino Berti et Monsieur Massimo Longoni, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée HOLDINGS OF INVESTMENTS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juillet 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 40260,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 15 novembre 2001.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 230.000,- (deux cent trente mille euros), représenté par 2.300 (deux mille trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 2.300.000,- (deux millions trois cent mille euros), représenté par 23.000 (vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

«Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;

- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions; et

- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces, sur le vu de la renonciation des autres actionnaires concernés à leur droit de souscription.

La présente autorisation est valable pour une période se terminant le 30 juillet 2004, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé lesquelles n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation du capital social réalisée et dûment constatée dans la forme requise par la loi le présent article 5 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation de capital réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

3) Que dans sa réunion du 15 novembre 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 1.193.000,- (un million cent quatre-vingt-treize mille euros),

pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 230.000,- (deux cent trente mille euros) à EUR 1.423.000,- (un million quatre cent vingt-trois mille euros),

par la création de 11.930 (onze mille neuf cent trente) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, lequel a souscrit à toutes les 11.930 (onze mille neuf cent trente) actions nouvelles, et les libère moyennant une contribution en espèces de EUR 1.193.000,- (un million cent quatre-vingt-treize mille euros),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 1.193.000,- (un million cent quatre-vingt-treize mille euros) se trouve être à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 1.423.000,- (un million quatre cent vingt-trois mille euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 1.423.000,- (un million quatre cent vingt-trois mille euros), représenté par 14.230 (quatorze mille deux cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais - Evaluation

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 560.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Berti, M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 132S, fol. 63, case 1. – Reçu 481.255 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

J. Delvaux.

(79732/208/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

PRIVATE HOLDINGS OF INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.358.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 899/2001 en date du 15 novembre 2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(79733/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

I.E.D.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.928.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Signature.

(79583/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 36.216.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 novembre 2001

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Vardis J. Vadinoyannis, armateur, demeurant 12A, Herodou Attikou Street à GR-151 24 Athènes, de Monsieur Ioannis V. Varinoyannis, homme d'affaires, demeurant 12A, Herodou Attikou Street à GR-151 24 Athènes; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de MOORE STEPHENS, S.à r.l., ayant son siège social au 16, allée Marconi, B.P. 260 à L-2012 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Georgios I. Prousanides, avocat, demeurant 12A, Herodou Attikou Street à GR-151 24 Athènes au poste d'administrateur de la société. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Vu l'existence au 31 décembre 2000 de bénéfices reportés de 1.195.475.973,- LUF; attendu que la totalité des actions sont présentes ou représentées lors de la présente assemblée, l'ensemble des actionnaires ne souhaitent convertir le capital social en euros qu'à partir du 1^{er} janvier 2002, l'Assemblée prend également les résolutions suivantes à l'unanimité:

- L'Assemblée décide de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital social actuellement exprimé en LUF.

- L'Assemblée décide d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital social de 1.597,13 EUR pour le porter de 3.718.402,87 EUR à 3.720.000,- EUR par incorporation d'une partie des bénéfices reportés de 1.195.475.973,- LUF équivalent à 29.635.075,27 EUR.

- L'Assemblée décide d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, la valeur nominale des actions.

- L'Assemblée décide d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trois millions sept cent vingt mille Euro (3.720.000,- EUR), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule huit Euro (24,8 EUR)».

Luxembourg, le 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79586/595/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

GLOBAVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.632.

Le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

K. van Baren

Administrateur

(79603/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

GLOBAVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.632.

L'assemblée générale de la société anonyme GLOBAVIA S.A., réunie au siège social le 29 novembre 2001, a nommé M. Koen van Baren, M. Carl Speecke, et Mme Laura Molenkamp, ayant pour adresse professionnelle 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, aux fonctions d'administrateurs en remplacement de M. Hans de Graaf, M. Maarten van de Vaart, et Mme Arlette Dostert, ayant pour adresse professionnelle 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, démissionnaires.

Les prénommés M. Koen van Baren, M. Carl Speecke, et Mme Laura Molenkamp termineront les mandats de leurs prédécesseurs qui prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2005.

K. van Baren

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79604/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

QUARK LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.309.

Extrait de la résolution de l'associé unique prise en date du 12 novembre 2001

- La démission de Rudi Plessers, demeurant à Anvers (Belgique), en tant que gérant de catégorie A de la société QUARK LUXEMBOURG, S.à r.l. est acceptée avec effet au 5 juillet 2001.

Pour extrait sincère et conforme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79606/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

INVELSUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.532.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Gérant

(79597/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

INVELSUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.532.

Avec effet au 28 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, 8 novembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79598/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

AEROSPACE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.268.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

K. van Baren

Administrateur

(79600/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

AEROSPACE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.268.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

K. van Baren

Administrateur

(79601/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

AEROSPACE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.268.

L'assemblée générale de la société anonyme AEROSPACE SERVICES S.A., réunie au siège social le 29 novembre 2001, a nommé M. Koen van Baren, Mme Juliette Lorange, et Mme Laura Molenkamp, ayant pour adresse professionnelle 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, aux fonctions d'administrateurs en remplacement de M. Hans de Graaf, M. Maarten van de Vaart, et Mme Arlette Dostert, ayant pour adresse professionnelle 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, démissionnaires.

Les prénommés M. Koen van Baren, Mme Juliette Lorang, et Mme Arlette Dostert termineront les mandats de leurs prédécesseurs qui prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2005.

K. van Baren
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79602/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

JEROMA FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.189.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. de Graaf
Administrateur

(79605/029/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FESKENS HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 56.445.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
H. de Graaf
Administrateur

(79607/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FESKENS HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.445.

Extrait du procès-verbal

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FESKENS HOLDING LUXEMBOURG S.A. réunie au siège social le 13 novembre 2001 a pris les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

La démission de Mme Juliette Lorang, membre du Conseil d'Administration, est acceptée avec effet immédiat. Décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme M. Peter Bun, demeurant à Berbourg, aux fonctions d'administrateur pour un terme de 6 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2007.

Sixième résolution

La démission de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.), commissaire aux comptes, est acceptée avec effet immédiat. Décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat avec effet à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée nomme COMCOLUX S.A., une société ayant son siège social à Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2007.

Huitième résolution

Le mandat de M. Hans de Graaf et M. Maarten van de Vaart sont renouvelés pour un terme de 6 ans et viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2007.

Pour extrait conforme et sincère
H. de Graaf
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79608/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

GESTION ET CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.157.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour *GESTION ET CONSEIL S.A., société anonyme*
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(79609/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

GESTION ET CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.157.

—
Monsieur Georges Logelin a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 juin 2000.

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2000:

Monsieur Alain Demeur a été révoqué de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 novembre 2000.

Monsieur Serge Hirsch et Madame Myriam Lambeau ont été nommés administrateurs.

A la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2001:

Monsieur Daniel Pierle a été révoqué de ses fonctions d'administrateur avec effet au 19 mars 2001.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Monsieur Pierre Detournay, directeur, L-8119 Bridel, 15, rue Paul Bridel

Monsieur Jean-Luc Gavray, directeur, L-8030 Strassen, 35, rue du Kiem

Monsieur Serge Hirsch, directeur administratif et comptable, F-57100 Manom, 127, rue de Lagrange

Madame Myriam Lambeau, ingénieur commercial, L-5686 Dalheim, 8, Peiteschbiérg.

ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2002.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour *GESTION ET CONSEIL S.A.*
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79610/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

SOLUPRO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 6.671.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 15 novembre 2001 que:

1. Monsieur Edmond Ries, expert comptable, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Edmond Ries expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Edmond Ries a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79627/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

BELU CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.218.

—
Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour BLEU CAPITAL, société anonyme

Signature

Administrateur

(79611/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

PANEL CAPITAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.233.

—
Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour PANEL CAPITAL, société anonyme

Signature

Administrateur

(79612/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

SHORT CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.592.

—
Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour SHORT CAPITAL, société anonyme

Signature

Administrateur

(79613/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

TIPI LUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 78.025.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Edmond Ries, expert comptable, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Edmond Ries expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79628/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

E.P. EUROPE PARTECIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 49.071.

L'an deux mille un, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E.P. EUROPE PARTECIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-8008 Strassen, 70A, route d'Arlon, R. C. Luxembourg section B numéro 49.071, constituée suivant acte reçu le 11 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 38 du 24 janvier 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Pia Mausen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) actions, d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune constituant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

2.- Conversion du capital social en Euros.

3.- Nominations.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des cent (100) actions de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,- (un euro)=LUF 40,3399 (quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le montant de EUR 30.986,669 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule six cent soixante-neuf euros) résultant de la conversion à concurrence de EUR 13,31 (treize virgule trente et un euros) afin de porter le capital souscrit à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sans création d'actions nouvelles, en transférant ledit montant des résultats reportés au capital souscrit et de restaurer la valeur nominale des actions à EUR 310,- (trois cent dix euros).

Preuve des résultats reportés disponibles a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un bilan récent de la société certifié conforme et inchangé à ce jour.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter, avec décharge entière et définitive, la démission des administrateurs actuels et de nommer en leur remplacement pour une période de six ans:

- Monsieur Roger Maibach, administrateur de sociétés, demeurant à Via del Tiglio, CH-6605 Locarno, Suisse.

- Monsieur Richard Denempont, administrateur de sociétés, demeurant 197 Minerva Way, Wellingborough, Northants NN8 3TT, Angleterre.

- Madame Margaret Denempont, administrateur de sociétés, demeurant 197 Minerva Way, Wellingborough, Northants NN8 3TT, Angleterre.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: E. Ries, L. Lambert, P. Mausen, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 132S, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2001. J. Elvinger.

(79900/211/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

HEVERDI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.307.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire
Signatures*

(79615/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

INTERNATIONAL SALES CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.038.

—
*Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de la société
qui a eu lieu le 19 septembre 2001 au siège social à Luxembourg*

Sont présents:

M. Daniel Dierckx, Président Administrateur Délégué,
M. Nico Hansen, administrateur.

La séance est ouverte à 11.00 heures.

Monsieur Dierckx fait part de la démission de Monsieur Didier Delhaye, administrateur.

Le Conseil désigne Monsieur Patrick Lentz, demeurant au 5, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur, et ceci à titre provisoire, jusqu'à ratification de la nomination par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Monsieur Patrick Lentz étant dans les bureaux de la société est mis au courant, et rentre dans la salle du Conseil pour accepter et remercier de cette nomination.

Par la suite, le Président met le Conseil au courant de la législation luxembourgeoise sur les domiciliations de sociétés. Pour se soumettre à cette législation, il est décidé de transférer le siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, et ceci à titre provisoire, jusqu'à ratification de la décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Le Président, ayant la certitude de la présence de la totalité du Capital social, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, propose de passer outre à la convocation par voie de presse; Le Conseil étant du même avis approuve cette décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

D. Dierckx / N. Hansen / M. Lentz

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79616/720/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

HEVERDI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.307.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire
Signatures*

(79614/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

IMEXAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch.
R. C. Luxembourg B 17.264.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 11 décembre 2001

Transfert de siège social:

Par une Assemblée Générale des Associés tenue en date du 11 décembre 2001, les Associés de la société IMEXAL, S.à r.l. ont décidé de transférer le siège social de ladite société du 15, rue J.P. Sauvage, L-2514 Luxembourg au 54, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, à compter du 1^{er} décembre 2001.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

R. Hirsch

Gérant technique

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79617/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FACTORS INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 74.609.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale ordinaire du 6 décembre 2001 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Signature.

(79618/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

ARCOOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 7, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 60.765.

Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2001

Présents:

Danièle Hoffmann

Claude Schmitz

Edouard Fritz

Claude Noesen

Les associés de la société ARCOOP, S.à r.l. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société ce 9 octobre 2001 et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le capital social à 14.900,- .

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Claude Schmit, ingénieur technicien, demeurant à L-4950 Bascharage, 3, rue Michel Klein, comme nouvel associé de la société à partir du 1^{er} janvier 2002.

Madame Danièle Hoffmann cède par les présentes trente (30) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Claude Schmit, préqualifié.

Monsieur Claude Schmitz cède par les présentes trente (30) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Claude Schmit, préqualifié.

Le cessionnaire est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir du 1^{er} janvier 2002.

Troisième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura à partir du 1^{er} janvier 2002 la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent mille francs (600.000,- Frs.), représenté par six (600) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Claude Schmitz, architecte dipl. E.P.F.Z., demeurant à Bech, quatre-vingt dix parts sociales

2.- Madame Danièle Hoffmann, architecte, demeurant à Goetzingen, quatre-vingt-dix parts sociales

3.- Monsieur Edouard Fritz, ingénieur, demeurant à Luxembourg, deux cent quarante parts sociales

4.- Monsieur Claude Noesen, ingénieur, demeurant à Heffingen, cent vingt parts sociales

5.- Monsieur Claude Schmit, ingénieur, demeurant à Bascharage, soixante parts sociales

Total: six cents parts sociales

Fait à Luxembourg, le 9 octobre 2001 en 7 exemplaires.

D. Hoffmann / C. Schmitz / E. Fritz / C. Noesen

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 560, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79619/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FIPOLUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.098.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(79588/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FIPOLUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.098.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(79589/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FIPOLUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.098.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(79590/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FIPOLUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.098.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(79591/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FIPOLUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.098.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(79592/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FIPOLUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.098.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(79593/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FIPOLUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.098.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(79594/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

FIPOLUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.098.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1994, au 31 décembre 1995, au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Georges Krieger, avocat-avoué, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, de Monsieur Jacques Wolter, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg et Monsieur David Yurtman, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.
- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 2, rue des Girondins à L-1626 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79587/595/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

EAST PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 33.655.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 que:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79624//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

NAPOLI CALCIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 75.817.

—
EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2001 que:

- Suite aux démissions de Messieurs John Seil et Henri Grisius comme administrateurs de catégorie B, il leur a été donné décharge pour l'exécution de leur mandat respectif.

- Monsieur Corrado Ferlaino a été révoqué de ses mandats d'administrateur de catégorie A et de Président du conseil d'administration

- Monsieur Stefano Luise, de profession libérale, demeurant à Naples, Italie, a été nommé comme nouvel administrateur de catégorie A de la société. Le mandat de Monsieur Stefano Luise expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.

- Monsieur Luigi Albisinni, Avocat, demeurant à Rome, Italie, a été nommé comme nouvel administrateur de catégorie B. Le mandat de Monsieur Luigi Albisinni expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79625/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

LAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 65.083.

—
Les statuts coordonnés au 20 octobre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAR INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

(79644/813/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

NERGIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 54.844.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 28 novembre 2001 que:

Monsieur Edmond Ries, expert comptable, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Edmond Ries expirera lors de la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79626/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

GUARIDA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.642.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 que:

1. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79630/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

X-TREME SERVICES PROVIDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. B 76.389.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(79699/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

CORALLIA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 74.850.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79632/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

QUINTO, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.129.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79631/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

INDUSHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.314.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 26 novembre 2001 que:

1. Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit, et maître en sciences économiques, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Claude Zimmer expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit, et maître en sciences économiques, Luxembourg, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79633/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

ANNE WERY EDITIONS RESSOURCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.286.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(79698/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

GLOBAL GROUP FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 49.731.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour GLOBAL GROUP FINANCIAL SERVICES S.A.

Signature

(79755/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

PASCATELO, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.982.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 26 novembre 2001 et du procès-verbal du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79634/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

PALIDORO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.638.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 26 novembre 2001 que:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79635/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2001.

THE HILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le trois décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Sita Sada, demeurant Via G. Casati n. 1, Lesno, Italie,

ici représentée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 22 novembre 2001.

2. Monsieur Giovanni Sada, demeurant Via Matteo Bandello n. 4/2, Milan, Italie,

ici représenté par Monsieur John Seil, ci-avant nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 22 novembre 2001.

3. Monsieur Davide Sada, demeurant via Santa Marta n. 25, Milan, Italie,

ici représenté par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 22 novembre 2001.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leurs mandataires, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la détention, la gestion, le contrôle et le développement de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment dans des sociétés immobilières, ainsi que l'achat, la vente et la détention directe de biens immobiliers à Luxembourg comme à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de THE HILL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 30.000,- (trente mille euros), représenté par 1.200 (mille deux cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont, par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. Toutefois, ils ne peuvent acquérir des immeubles, hypothéquer, mettre en gage ou participer à d'autres sociétés sans l'accord préalable des trois quarts des voix des associés. En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites comme suit:

1. Madame Sita Sada, prénommée, quatre cents parts	400
2. Monsieur Giovanni Sada, prénommé, quatre cents parts	400

3. Monsieur Davide Sada, prénommé, quatre cents parts	400
Total: mille deux cents parts	1.200

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente mille (30.000) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2001.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18.9.1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent dix mille cent quatre-vingt-dix-sept (1.210.197,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 55.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Ont été nommés gérants de la société, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:

Signature de catégorie A:

1.- Monsieur Andrea Rittatore Vonwiller, licencié en sciences économiques et commerciales, domicilié Via Principe Amedeo n. 3, Milan, Italie.

Signatures de catégorie B:

2.- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant au 10, op der Haangels, L-5322 Contern,

3.- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant au 33, rue des Merisiers, L-8253 Mamer,

4.- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant au 2, rue de l'Indépendance, L-8021 Strassen, Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants se terminera lors de l'assemblée statuant sur le bilan du premier exercice. Les gérants sont rééligibles.

2. Le siège social de la société est fixé au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, V. Baravini, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 132S, fol. 74, case 9. – Reçu 12.102 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

A. Schwachtgen.

(79758/230/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.